

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°37 Arrêté complétant l'article 38 de l'arrêté du 26 avril 1928 et permettant l'accession à l'emploi d'adjoint des services civils des candidats titulaires du diplôme de docteur en pharmacie,

n°37

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 26 avril 1928 portant réorganisation des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis

Le conseil d'administration entendu, dans sa séance du 2 août 1928 ; Sous réserve de l'approbation du Ministre des colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'article 58 de l'arrêté du 26 avril 1928, portant réorganisation des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis, est complété ainsi qu'il suit : « L'euvent également être nommés directement au grade d'adjohmt des services civils les candidats titulaires du diplôme de docteur en pharmacie,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

chapon-baissac